

## **Freestyle Villetette – Maison des Cultures urbaines**

### **Appel à projets – Cartes Blanches**

#### **Freestyle Villetette – Maison des cultures urbaines : un nouveau lieu repère pour toutes les esthétiques et toutes les disciplines**

Alors que le hip-hop se développe en France depuis plus de 40 ans, Freestyle Villetette – Maison des Cultures urbaines entend œuvrer pour une plus grande et juste reconnaissance des disciplines et esthétiques qui ont émergé de ce mouvement à l'échelle nationale, et pour accompagner de nouvelles générations d'artistes. Pour ce faire, Freestyle Villetette, bâtiment rénové de 1000 m<sup>2</sup> sur le Parc de la Villette dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, accueillera à partir d'octobre 2025 une programmation culturelle et festive pour promouvoir toutes les pratiques qui traversent ces cultures (danse, musique, street art, sports urbains). Pour rester en phase avec l'évolution des pratiques culturelles, notamment celles des publics jeunes, et pour ne pas figer ces esthétiques mouvantes, souvent pluridisciplinaires, Freestyle Villetette accueillera une très grande variété de formats et de disciplines, du breaking au voguing, du rap à la musique électronique.

#### **Les cartes blanches : ouvrir Freestyle Villetette au plus grand nombre**

Freestyle Villetette est conçue comme un outil qui fédère et agrège des initiatives issues de toute la France. L'objectif est d'ouvrir la porte des institutions à une plus grande diversité d'acteurs, de repérer les nouvelles tendances et les meilleurs talents et d'offrir plus de visibilité aux initiatives des territoires. Pour ce faire, Freestyle Villetette met en place un système de carte blanche. Ces cartes blanches sont ouvertes à tous les acteurs ne bénéficiant pas de lieu fixe (compagnies de danse, organisateur de battle, organisateur de soirée, street-artist, organisateur d'événement sportif, ...) pour qu'ils puissent organiser un événement ou être accueillis en résidence dans des conditions optimales. Elles comprennent la mise à disposition d'un lieu sur une durée définie, de moyens techniques, humains et financier. Ces cartes blanches seront mises en valeur dans la programmation de la Villette et leur mise en œuvre sera accompagné du début à la fin par les équipes de l'établissement.

L'attribution de ces cartes blanches se fait via appel à projet, autour de quatre catégories : danse, musique, arts visuels et sport. Les lauréat.es seront notifié.es dans le courant du mois de novembre 2025 et les cartes blanches seront réparties sur la période janvier-mai 2025.

#### **Modalités de sélection et participation**

Pour chacune de ces catégories, un jury dédié assure la sélection des projets. Chacun de ces jurys sera composé par quatre professionnels issus de la discipline, accompagné des équipes de la Villette. Pour chacune de ces catégories, un jury dédié assure la sélection des projets. Chacun de ces jurys sera composé par quatre professionnels issus de la discipline, accompagné des équipes de la Villette. Une vigilance sera apportée à la diversité des projets, pour promouvoir une variété d'approches et d'artistes, notamment sur leur provenance territoriale et sur la représentation des femmes ou des structures portées par des femmes. Les conditions d'éligibilité, les modalités d'accueil et la liste des éléments à transmettre varient en fonction de chaque catégorie et doivent être consultées ci-après. Pour l'année 2025, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au vendredi 19 septembre 2025

Le dépôt de dossier doit être effectué en complétant le formulaire suivant :  
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeuGImusHp-E4jCR7mK7Id2dnjPjzWK66RpZGZRcPsaTkww6Q/viewform>

Pour toutes questions complémentaires, nous vous invitons à envoyer un mail à [aapfreestyle@villette.com](mailto:aapfreestyle@villette.com).

## **CARTES BLANCHES – DANSE**

---

À travers la Carte Blanche – Danse, Freestyle Villette accompagne trois types de formats :

### **Événements battle**

#### **1. Conditions d'éligibilité et modalités de sélections**

Freestyle Villette souhaitant défendre une grande diversité d'esthétiques, cette carte blanche est ouverte à toutes les danses dites urbaines (hip-hop, voguing, waacking, krump, électro, ...). Sont éligibles tous les organisateurs de battle, titulaire de la licence professionnelle, de type 2 pour les producteurs de spectacle, de type 3 pour les diffuseurs de spectacle. La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité de la proposition de programmation, des références de l'organisateur, sur la faisabilité technique et sur le modèle économique de l'événement. Une vigilance sera notamment apportée à la dimension sociale de l'événement qui doit se refléter dans les choix de programmation (inclusivité, parité homme/femme). La politique tarifaire est fixée par la Villette de manière à proposer une billetterie accessible et des niveaux de tarification adaptés pour des publics précaires (jeune public, personne en situation de handicap, minimas sociaux). Le plein tarif sera de 15€ et le tarif réduit de 10€.

#### **2. Modalité d'accueil de l'événement et contribution de la Villette**

Apport en nature et en industrie de la Villette :

- Un lieu : la Villette met à disposition le Pavillon Villette sur une durée de quatre journées maximum (incluant deux journées d'événement et deux journées de montage/démontage). L'événement devra se dérouler sur un format journée (jusqu'à 20h). Freestyle Villette peut accueillir jusqu'à 600 personnes en format battle. L'espace est également composé d'une terrasse extérieure avec un espace fumeur et sanitaire et d'une mezzanine avec un bar.
- Un dispositif technique : le lieu est mis à disposition avec un dispositif technique fixe (son et lumières) permettant d'organiser un événement de type Battle. Tous dispositifs techniques supplémentaires sont à la charge de l'organisateur, y compris les frais humains associés à ces installations techniques.
- Des moyens humains : la Villette prend en charge la mise à disposition d'un dispositif de sécurité, de personnel pour l'accueil des publics, la gestion de la billetterie et la gestion du bar, d'un régisseur général, d'un régisseur son et d'un régisseur lumière

Apport financier de la Villette :

- Contribution financière maximale : 10K€. Cette contribution financière devra notamment permettre de prendre en charge la rémunération des jurys et des prix distribués dans le cadre du battle.
- La gestion de la billetterie est prise en charge par la Villette, la répartition des recettes se fera à l'aune de la nature des propositions.

#### **3. Liste des éléments à transmettre :**

- Dossier artistique incluant une présentation de la structure, une présentation de références de précédents événements organisés, une présentation de l'événement proposé dans le cadre de la carte blanche.
- Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet, la licence d'entrepreneur du spectacle en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement, une attestation de responsabilité civile.

## **Résidences de création**

### **1. Conditions d'éligibilité et modalités de sélections**

Freestyle Villettes souhaitant défendre une grande diversité d'esthétiques, cette carte blanche résidence est ouverte à toutes les danses dites urbaines (hip-hop, voguing, wacking, krump, électro, ...).

Sont éligibles toutes les compagnies, titulaires de la licence d'entrepreneur du spectacle.

La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité artistique, des références de la compagnie, de la composition de l'équipe artistique et technique ainsi que sur le modèle économique du projet accueilli en résidence. Une vigilance sera notamment apportée sur les perspectives d'action d'éducation artistique et culturelle pouvant être déployées autour du projet.

### **2. Modalité d'accueil de la compagnie et contribution de la Villettes**

Apport en nature et en industrie de la Villettes :

- Un lieu : la Villettes met à disposition le Pavillon Villettes sur une durée de deux semaines
- Des moyens humains : un régisseur général sera présent sur site pour accueillir la compagnie et l'accompagner dans la prise en main du dispositif technique. Les compagnies doivent être autonomes, l'équipe devra être composée de membres justifiant d'un savoir-faire technique.
- Un dispositif technique : le lieu est mis à disposition avec un dispositif technique fixe (son et lumières) qui devra être pris en main en autonomie par la compagnie.

Apport financier de la Villettes :

- Contribution financière selon le budget, avec un montant maximum de 10K€

### **3. Liste des éléments à transmettre**

- Dossier artistique incluant une présentation de la compagnie, des références de précédents projets, une présentation du projet accueilli en résidence (avec, le cas échéant une présentation de perspectives de projet d'éducation artistique et culturelle), une présentation des membres de l'équipe artistique et technique.
- Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet, la licence d'entrepreneur du spectacle en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement, une attestation de responsabilité civile.

## **Show d'ouverture du spectacle Golden Stage**

### **1. Conditions d'éligibilité et modalités de sélections**

Golden Stage est un rendez-vous incontournable de la scène hip-hop. Chaque printemps, dans la Grande Halle de la Villette, Golden Stage rassemble trois groupes français et internationaux qui partagent un plateau. Trois représentations ont lieu devant 1400 personnes, dont une part importante de public scolaire. Chaque équipe présente un format plutôt court, hautement technique et performatif. Cet événement fait la passerelle entre le monde du battle et celui de la création chorégraphique.

A partir de l'année 2026, le show d'ouverture sera sélectionné via cet appel à projet. Sont éligibles toutes les compagnies, titulaires de la licence d'entrepreneur du spectacle.

Le spectacle proposé devra être un show de danse dites urbaines (hip-hop, voguing, waacking, krump, électro, ...). Sa durée devra être de 10 minutes. Entre 5 et 12 interprètes peuvent être présents au plateau. Le show doit être adapté à un jeune public.

La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité de la proposition artistique et des références de la compagnie. Une première intention chorégraphique doit être transmise par vidéo.

### **2. Modalité de production et condition d'accueil de la Villette**

Le lauréat ouvrira la prochaine édition de Golden Stage. La conception du projet sera accompagnée par la cheffe de projet danse urbaine, les équipes de production et les équipes techniques pour la réalisation de ce projet. Pour préparer cette représentation, le lauréat pourra notamment bénéficier d'une résidence de deux semaines au sein du Pavillon Villette.

Un droit de cession sera versé à la compagnie, il pourra être déterminé en fonction de la configuration du spectacle.

### **3. Liste des éléments à transmettre**

- Dossier artistique incluant une présentation de la structure compagnie, une présentation des références et une vidéo d'intention de la chorégraphie.
- Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet, la licence d'entrepreneur du spectacle en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement.

## **CARTES BLANCHES – MUSIQUE**

---

À travers la Carte Blanche – Musique, Freestyle Villetette accompagne des événements musicaux en format concert ou clubbing, organisés le temps d’une soirée au sein du Pavillon Villetette.

### **1. Conditions d’éligibilité et critère de sélection**

Freestyle Villetette souhaitant défendre une grande diversité d’esthétiques, cette carte blanche est ouverte à un panel très large de programmation musicale, allant du rap à la musique électronique. Sont éligibles tous les organisateurs d’événements de musique titulaires de la licence professionnelle, de type 2 pour les producteurs de spectacle, de type 3 pour les diffuseurs de spectacle. La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité de la proposition de programmation, des références de l’organisateur, sur la faisabilité technique et sur le modèle économique de l’événement. Une vigilance sera notamment apportée à la dimension sociale de l’événement qui doit se refléter dans les choix de programmation (juste rémunération des artistes, inclusivité, parité homme/femme). La politique tarifaire est fixée par la Villetette de manière à proposer une billetterie accessible des niveaux de tarification adaptés pour des publics précaires (jeune public, personne en situation de handicap, minimas sociaux). Le plein tarif sera de 18€ et le tarif réduit de 12€.

### **2. Modalité d’accueil de l’événement et contribution de la Villetette**

Apport en nature et en industrie de la Villetette :

- Un lieu : la Villetette met à disposition le Pavillon Villetette sur une durée de trois journées maximum (incluant une journée d’événement et deux journées de montage/démontage maximum). Freestyle Villetette peut accueillir jusqu’à 800 personnes maximum en fonction du dispositif scénique. L’événement pourra se dérouler jusqu’à 2h du matin. L’espace est également composé d’une terrasse extérieure avec un espace fumeur et sanitaire et d’une mezzanine avec un bar.
- Un dispositif technique : le lieu est mis à disposition avec un dispositif technique fixe (son et lumières) permettent d’organiser un format concert (avec un DJ et un ou plusieurs performeurs) ou clubbing. Tous dispositifs techniques supplémentaires, en particulier pour un concert instrumental, sont à la charge du l’organisateur de la soirée, y compris les coûts humains associés à l’installation technique.
- Des moyens humains : la Villetette prend en charge la mise à disposition d’un dispositif de sécurité, de personnel pour l’accueil des publics, la gestion de la billetterie et la gestion du bar, d’un régisseur général, d’un régisseur son et d’un régisseur lumière

Apport financier de la Villetette :

- 5K€ – ce budget devra être fléché en priorité pour couvrir les cachets artistiques.
- La gestion de la billetterie est prise en charge par la Villetette, la répartition des recettes se fera à l’aune de la nature des propositions.

### **3. Liste des éléments à transmettre**

- Dossier artistique incluant une présentation de la structure, une présentation de références de précédents événements organisés, une présentation de l’événement proposé dans le cadre de la carte blanche
- Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet, la licence d’entrepreneur du spectacle en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement.

## **CARTES BLANCHES – ARTS VISUELS**

---

À travers la Carte Blanche – Arts Visuels, la Villette soutient la création en art urbain en proposant chaque année la réalisation de fresques sur différents espaces du Parc pour en faire un espace d'expression en constante évolution. Pour 2025-2026, Freestyle Villette accompagne deux types de formats :

### **Réalisation d'une fresque à l'Espace Périphérique**

Situé au Nord-Est du Parc, l'Espace Périphérique est un espace niché sous le périphérique, marqué par une esthétique de friche urbaine. Le lieu accueille une programmation culturelle et événementielle (concerts, soirées, festivals, spectacles, ...) ainsi que des résidences d'artistes. Pour rejoindre cet espace depuis le Parc de la Villette, le public doit traverser un tunnel de plusieurs mètres. La Villette invite un ou une street artist pour réaliser deux fresques pour recouvrir les deux murs du tunnel qui se font face, et faire une œuvre signal en écho à l'esthétique du lieu.

#### **1. Conditions d'éligibilité et critère de sélection**

Sont éligibles tous les artistes, déclarés en tant qu'artiste-auteur ainsi que toutes structures juridiques (association, producteurs d'événements, ...) contribuant à la promotion des arts urbains.

La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité artistique du projet, des références de l'artiste ainsi que de la faisabilité technique et du respect des conditions techniques.

#### **2. Modalité de production et contribution de la Villette**

Chaque mur représente une surface de 30m \* 4m.

Apport de la Villette : contribution financière de 15K€, qui permettra de couvrir les frais artistiques, le matériel technique et les consommables nécessaires à la production de la fresque.

#### **3. Liste des éléments à transmettre**

Dossier artistique incluant un portfolio et une première intention de réalisation (schémas, visuels, ...)

Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet et la présentation de la structure porteuse du projet le cas échéant.

## **Habillage de nouveaux équipements sportifs**

Le Parc de la Villette s'est affirmé depuis plusieurs années comme un espace d'accueil de nombreux pratiques sportives, organisées ou spontanées. La Villette souhaite poursuivre cette dynamique avec l'ouverture pour 2025 de nouveaux équipements, dont notamment 8 tables pour la pratique du tennis de table, répartie sur 2 zones dans le Parc. Parce que le Parc de la Villette, par son histoire et ses usages, est au croisement entre la culture et le sport, La Villette souhaite que ses équipements sportifs soient aussi une opportunité de valoriser les artistes et leur démarche artistique. Les artistes sélectionnés pourront apposer leur œuvre sur les tables permettant la pratique du tennis de table, qui seront installées à l'année dans le Parc de la Villette.

### **1. Conditions d'éligibilité et critère de sélection**

Sont éligibles tous les artistes, déclarés en tant qu'artiste-auteur ainsi que toutes structures juridiques (association, producteurs d'événements, ...) contribuant à la promotion des arts urbains.

La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité artistique du projet, des références de l'artiste ainsi que de la faisabilité technique et du respect des conditions techniques.

Deux artistes seront retenus, répartis entre les deux zones.

### **2. Modalité de production et contribution de la Villette**

Pour chaque lauréat, 4 tables de ping-pong sont à couvrir. Le visuel devra être produit sur un support numérique en haute définition et vectorisé. Il sera ensuite imprimé sur un support adhésif (sticker) et appliqué sur les tables de ping-pong. Il est possible d'envisager un visuel différent pour chaque table de ping-pong.

Apport de la Villette : contribution financière de 3,5K€ par lauréat, qui permettra de couvrir les frais artistiques et la cession de droit. L'impression et la pose des stickers est prise en charge par la Villette.

### **3. Liste des éléments à transmettre**

- Dossier artistique incluant un portfolio et une première intention visuelle de réalisation (schémas, ...).
- Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet et la présentation de la structure porteuse du projet le cas échéant.

## CARTE BLANCHE – SPORT

---

L'organisation du Parc des Nations pendant les JOP de Paris 2024 a marqué une nouvelle étape dans le rapprochement entre La Villette et le sport, amorcé depuis plusieurs années par l'accueil de disciplines sportives diverses. Avec l'ouverture de Freestyle Villetette, La Villette souhaite poursuivre la dynamique en accueillant des événements sportifs dédiés aux sports urbains sous toutes ses formes. L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les sportifs et structures en lien avec ces disciplines, mais également de permettre aux publics franciliens de découvrir et de s'initier à ces nouvelles pratiques.

### 1. Conditions d'éligibilité et critère de sélection

Freestyle Villetette souhaitant défendre une grande variété de sports urbains, cette carte blanche est ouverte à des pratiques diverses (roller, basket, double dutch, tricking, footstyle, skate, ...).

Sont éligibles toutes les structures juridiques déclarées (associations, clubs sportifs, fédérations et leurs dérivations territoriales, entreprises, producteurs d'événements etc.).

La sélection par le jury se fera sur la base de la qualité du projet, le respect des conditions réglementaires, la faisabilité et la dimension sociale (inclusion, parité femme/homme, implication avec le milieu scolaire, initiation au grand public etc.). L'événement devra être gratuit.

### 2. Modalité de production et contribution de la Villette

Apport en nature et en industrie de la Villette :

- Un lieu : la Villette met à disposition le Pavillon Villetette sur une durée de trois journées (incluant les temps de montage et démontage). Freestyle Villetette peut accueillir jusqu'à 800 personnes en format debout.
- Des moyens humains : la Villette prend en charge les frais liés à la sécurité et la mise à disposition d'un régisseur général.

Il est également possible de proposer l'organisation d'événement en extérieur, mais en raison de mesures de sûreté ces projets feront l'objet d'une étude de faisabilité. La durée, le calendrier de l'événement et sa localisation dans le Parc seront déterminés par les équipes de la Villette.

Apport financier de la Villette :

- Contribution financière de 5K€

### 3. Liste des éléments à transmettre

Dossier de présentation incluant une présentation de la structure et d'éventuels références de précédents événements organisés ainsi qu'une présentation de l'événement proposé dans le cadre de la carte blanche (concept, programme, intervenants, partenaires, ...)

Dossier administratif incluant le budget prévisionnel du projet et les statuts de la structure.